

CONCOURS EDUCATEUR SPECIALISE

Ministère des Affaires Sanitaires et Sociales

Posté par: formations-concours

Publiée le : 2/9/2008 14:51:34

Missions : L'éducateur spécialisé concourt à l'éducation d'enfants et d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant un handicap, des troubles du comportement ou qui ont des difficultés d'insertion. Par le soutien qu'il apporte et par les projets qu'il élabore, il aide les personnes en difficulté à restaurer ou à préserver leur autonomie, à développer leurs capacités de socialisation, d'intégration et d'insertion. Il favorise également les actions de prévention. Son intervention se situe aussi bien dans le champ du handicap, de la protection de l'enfance, de l'insertion sociale et professionnelle, de la prévention spécialisée. Il est également de plus en plus appelé à intervenir dans le cadre de projets de développement local.

Ses qualités ? Ecoute, patience, équilibre, persévérance, disponibilité sont autant de qualités que doit posséder un éducateur spécialisé. Et bien sûr aimer le travail en équipe car il n'agit jamais seul, mais avec différents partenaires, d'autres éducateurs, des animateurs, des médecins, des enseignants, des psychiatres... C'est toujours avec une équipe pluridisciplinaire qu'il met en place pour chaque enfant un projet éducatif et évalue les progrès accomplis. Il faut avoir une vraie force mentale, être créatif, et avoir un sens des responsabilités.

Ses employeurs ? Le premier employeur de l'éducateur spécialisé est le milieu associatif (associations de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence, clubs de prévention...). Mais également les collectivités territoriales (services sociaux départementaux ou municipaux), l'Etat (Protection judiciaire de la jeunesse). **Quelle formation ?** Un seul diplôme permet d'accéder à la profession d'éducateur spécialisé : le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DEES). Pour obtenir ce diplôme, vous pouvez soit entrer sur concours dans une école préparant en trois années au DEES, soit préparer un DUT carrières sociales, option éducation spécialisée, suivi d'une année de formation complémentaire. Dans les deux cas, trois années d'études seront nécessaires pour décrocher le DEES. Le concours est très sélectif puisque seul un candidat sur dix y est reçu !

Combien gagne-t-il ? Son salaire est variable selon le secteur d'activité. Au sein de la fonction publique territoriale, un éducateur spécialisé débute en catégorie B et gagne un salaire brut mensuel de 1 333 euros (hors primes). En fin de carrière, le salaire se situe aux environs de 2 370 euros brut. Dans la convention collective de l'enfance inadaptée, le salaire brut en début de carrière est de 1 541 euros brut et de 2 705 euros brut en fin de carrière. **Perspectives**

d'évolution : Elles sont réelles et intéressantes. Après quelques années d'expérience professionnelle et une éventuelle formation complémentaire, l'éducateur spécialisé peut prétendre à des fonctions de chef de service ou de directeur de centre social ou d'établissement, de responsable d'une circonscription d'action sociale ou de conseiller technique. Il peut aussi poursuivre une formation supérieure pour préparer le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale, le diplôme d'Etat d'ingénierie sociale, le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale. **Epreuves des concours :**

Les concours comprennent en principe deux séries d'épreuves :

- des épreuves écrites de français (résumé de texte, dissertation,…) et de culture générale (QCM, Quiz,…) auxquelles s'ajoutent très souvent des tests psychotechniques.
- des épreuves orales en groupe (test du village, de l'arbre, réalisation d'un projet, une activité manuelle,…) et un entretien individuel.

La formation est sanctionnée par le DEES (Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé) délivré par le ministère de l'éducation nationale.

L'examen final comprend 4 épreuves :

- une épreuve écrite de pédagogie
- un questionnaire écrit
- la présentation et la soutenance d'un mémoire
- un entretien avec le jury à partir du dossier de scolarité